

**AVIS PUBLIC**  
**Promulgation du règlement n° 1024**

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

**QUE** le règlement numéro 1024 décrétant des dépenses relatives à la réfection du réseau routier ainsi qu'à la réfection et au réaménagement de parcs de la municipalité et décrétant un emprunt de 500 000 \$ pour en payer le coût a été adopté par le Conseil municipal le 11 février 2022.

Le règlement numéro 1024 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : [greffe@villesadp.ca](mailto:greffe@villesadp.ca) ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 2<sup>e</sup> jour du mois de mai 2022.



Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.  
Greffière